Envoyé en préfecture le 10/08/2026
Reçu en préfecture le 10/08/2026
Publié le
ID : 022-212200059-20260806-202608060-DE

Belle Isle EN TERRE

DÉLIBÉRATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION	
29 juillet 2026	
DATE D'AFFICHAGE	
29 juillet 2026	
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE	15
PRESENTS	12
PROCURATIONS	3
VOTANTS	15

L'an deux mille vingt-six, le six août à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de BELLE-ISLE-EN-TERRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François LE MARREC, Maire.

Présents : Monsieur François LE MARREC, maire, Madame Amandine TREMEL, Madame Yvette BAZARD adjointes, Monsieur Eric FRANCIOSI adjoint, Monsieur Christian PERNES, Madame Muriel LASPOUGEAS, Monsieur Guy CONNAN, Monsieur Jacques RIOU, Madame Jade GRARD, Madame Leigh BARRET, Monsieur Erwan VALLEE, Madame Stéphanie BLAIZE

Procuration : Monsieur Bernard BROUDER à Monsieur Jacques RIOU
Monsieur Emmanuel LUTTON à Monsieur Erwan VALLEE
Madame Nolwenn MARTIN à Monsieur François LE MARREC

Secrétaire de Séance : Monsieur Eric FRANCIOSI

N° 2026-08-060

Convention de partenariat avec l'association La Vedette - Cinéma Itinérant

L'association La Vedette propose un service de cinéma itinérant visant à organiser des projections cinématographiques pour favoriser l'accès au cinéma des habitantes et habitants, des communes bretonnes qui ne sont pas équipées d'une salle de cinéma.

Ce circuit itinérant propose d'assurer une programmation d'octobre à avril, à raison d'une journée par mois, avec 2 séances publiques par jour de projection.

Pour bénéficier de cette prestation, la commune doit mettre à disposition gratuite la salle de cinéma et verser une cotisation de 1€ par habitant.

L'organisation des séances ne génère pas de recettes pour la commune, la billetterie est encaissée en totalité par l'association La Vedette.

Monsieur le Maire propose :

- D'approuver les termes de la convention de partenariat avec l'association La Vedette
- D'autoriser la mise à disposition gratuite de la salle de cinéma
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document afférent à sa mise en œuvre.
- De verser une cotisation de 1 € par habitant.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident :

- D'approuver les termes de la convention de partenariat avec l'association La Vedette
- D'autoriser la mise à disposition gratuite de la salle de cinéma
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document afférent à sa mise en œuvre.
- De verser une cotisation de 1 € par habitant.

Envoyé en préfecture le 10/08/2026
Reçu en préfecture le 10/08/2026
Publié le
ID : 022-212200059-20260806-202608060-DE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

POUR COPIE CONFORME

Le Secrétaire de séance,

Eric FRANCIOSI

Le Maire,

François LE MARREC